L'AFFIRMATION D'UNE IDENTITÉ PICARDE, commence à partir des quartiers de gare. A ce titre, la sollicitation de notre Assemblée sur cette thématique, s'avère d'une remarquable actualité, un choix judicieux.

Un constat si vous permettez : LA PICARDIE EST RICHE !

de son patrimoine ;
de ses paysages et zones humides ;
de son littoral ;
de ses habitants ;
de ses créateurs, bâtisseurs, chercheurs ;
de sa population laborieuse et courageuse.

IL CONVIENT DE LA PROMOUVOIR, DEMAIN IL PEUT ÊTRE TROP TARD !

DES LA DESCENTE DU TRAIN, dans chacune de nos gares de Picardie, l'usager doit franchir le LOGO de la REGION de PICARDIE, et partir à sa découverte. Telle est ma conviction. Je crois savoir que vous la partagez.

Je vous remercie. »

Plus de précisions sur le site Internet du CESER de Picardie.

• Chasse des oies : le Conseil d'État suspend l'arrêté prolongeant la période de chasse

Par France Nature Environnement

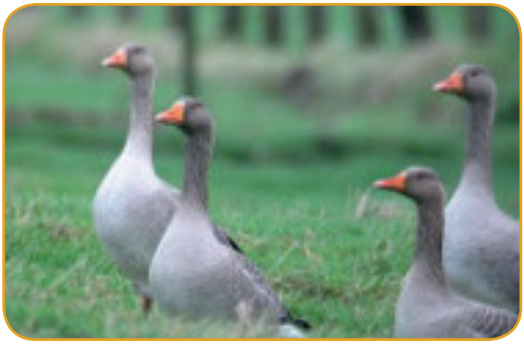
Chasse des oies : le Conseil d'État sanctionne une nouvelle fois le ministère de l'écologie et donne raison aux associations de protection de la nature

Saisi par France Nature Environnement, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et Humanité et Biodiversité, le Conseil d'État vient de suspendre l'arrêté du ministère de l'écologie prolongeant la chasse des oies jusqu'au 10 février 2014.

Loin du souci de gestion durable de la faune sauvage, les chasseurs, à la veille des élections, avaient encore une fois fait pression sur le gouvernement et les parlementaires pour offrir une prolongation de la chasse en invoquant des prétextes mensongers.

Le Conseil d'État a rejeté ces arguments infondés et rappelé que la chasse en février, qui affecte des oiseaux en migration prénuptiale, est contraire à la directive européenne « Oiseaux » et à la loi française qui imposent la protection complète des oiseaux en période de reproduction.

Pour la cinquième fois en dix ans, le Conseil d'État a réaffirmé que la chasse des oiseaux d'eau doit impérativement fermer au plus tard le 31 janvier.



France Nature Environnement, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et Humanité et Biodiversité sont satisfaites de cette décision et appellent les pouvoirs publics à faire respecter sur le terrain la fermeture de la chasse. Les actes de chasse illégaux ne doivent pas être tolérés alors que les oiseaux ont entamé leur migration vers leurs sites de nidification.